

Fiche technique

Crépi de finition en argile 530, blanco

Blanc

Description du produit	Le crépi de finition en l'argile 530 est un crépi de finition blanc, minéral et ouvert à la diffusion, d'une granulométrie maximale de 1,0 mm, destiné à l'intérieur.
Composition	Liants : argile purifiée, argile blanche Additifs : Sables calcaires Adjuvants : Fibres de cellulose, agents de rétention d'eau, etc.
Champ d'application	Le crépi de finition en l'argile convient comme un crépi blanc en couche mince pour murs et plafonds. Le mortier d'armature en argile 515 et le crépi de fond/de finition en argile 510, grezzo, conviennent comme supports.
La force de couche	2 - 3 mm
Consommation	par m ² env. 1.2 kg / mm force de couche
Forme de livraison	Récipient à 15 kg
Traitement	Ajout d'eau par récipient environ ca. 4 - 5 litres. Après 30 min de repos, mélanger à nouveau et appliquer. Temps de mise en oeuvre jusqu'à 2 jours maximum si la surface est recouverte. Mise en œuvre pas en dessous de +5° C et pas au-dessus de 30°C. Le crépi de finition en l'argile 530 s'applique à la main ou à la machine sur des supports suffisamment solides, porteurs, propres et secs. Pour les couches suivantes, il faut respecter un temps de séchage d'au moins 7 jours.
Remarques	Les documents en vigueur tels que les normes, les recommandations SIA, les fiches techniques de l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP) ainsi que l'état actuel de la technique de construction servent de base. Les fiches techniques actuelles des produits (www.granol.ch) sont toujours déterminantes pour l'utilisation des produits.
Stockage	Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Conserver dans le récipient d'origine à température ambiante. Le produit peut

être conservé jusqu'à 12 mois après la date de production dans un récipient fermé et au sec. Date de production: voir emballage.

Elimination

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou éliminer avec les ordures ménagères. Mélanger le matériau résiduel avec de l'eau, laisser durcir et éliminer comme déchets de construction, comme les déchets de béton. N° de code déchet selon CED : 10 13 14. Éliminer comme un produit non utilisé. Les emballages vides doivent être déposés dans les centres de recyclage, de récupération ou d'élimination des déchets locaux.

Indications de sécurité

Indications de danger : aucune.

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

P260d: Ne pas respirer les poussières
P280e: Porter des gants de protection/
équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX: Rincez doucement à l'eau
pendant quelques minutes. Enlevez les len-
tilles de contact existantes si possible. Conti-
nuez à rincer.

P501e: Les déchets et les conteneurs doivent
être éliminés de manière sûre.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

